



HAND'ADAPTÉ
HAND'UNI

CHARTRE DU HANDBALL CLUB SOISY ANDILLY MARGENCY HBCSAM

LE CLUB

Le Conseil d'Administration est élu par les licenciés du club. Il gère la vie du club, la politique et les objectifs sportifs, les entraîneurs, les arbitres, les relations avec le comité, la ligue et les mairies, l'organisation des compétitions, ...

N'hésitez pas à nous rejoindre ou à nous communiquer vos idées pour améliorer le fonctionnement du club.

S'investir dans la vie du club c'est aussi participer aux soirées et aider à leur réalisation dans la mesure du possible, encourager les équipes, aider au tutorat des jeunes arbitres, à la table de marque...

Nous sommes des bénévoles passionnés par notre sport. Ensemble, faisons vivre le handball sur nos communes partenaires Soisy-sous-Montmorency, Andilly et Margency.

JOUEURS - JOUEUSES

CHACQUE ADHERENT DOIT ÊTRE À JOUR DE SA COTISATION ET DE SON DOSSIER D'INSCRIPTION POUR ÊTRE LICENCIÉ ET PARTICIPER AUX ENTRAÎNEMENTS ET AUX COMPÉTITIONS. AUCUNE EXCEPTION NE SERA FAITE, QUELQUE SOIT LA CATÉGORIE.

CHARTRE

LE RESPECT

Se respecter soi-même et respecter ses partenaires et adversaires. Respecter les règles du jeu, les arbitres et ses décisions, les techniciens et leurs choix, les joueurs, les joueuses, le public et les équipements.

Permettre à chacun de pratiquer sa passion dans les meilleures conditions. Le handball reste un jeu avant tout.

LA SOLIDARITÉ

Construire une identité « HandBall » à travers l'appartenance à une équipe et à un club. Construire un esprit de corps et de groupe. Développer l'entraide et le soutien sur le terrain et dans la vie.

LA TOLERANCE

Permettre l'expression des différences. Laisser s'exprimer les talents dans la pluralité. Permettre à tous de progresser et de se réaliser sans discrimination.

L'ENGAGEMENT

Participer aux prises de responsabilités. Développer le dépassement de soi, pour son équipe et pour son club. Être assidu, ponctuel et persévérant dans sa pratique quotidienne.

LA DETERMINATION

Cultiver la détermination, l'engagement, dans ses actions sur le terrain. Lutter contre l'esprit de renoncement. Oser, se donner les moyens de réussir individuellement et collectivement.

LA CONVIVIALITE

Accueillir les adversaires, les arbitres, les parents et les supporters dans la bienveillance, la politesse et la bonne humeur. Développer la vie du club avec un esprit convivial, familial et festif. Vivre ensemble notre passion avec le sourire et l'envie de tisser des liens sociaux et amicaux forts.

L'ESPRIT SPORTIF

Être loyal et équitable envers autrui. Refuser toutes formes de tricherie dont le dopage. Être exemplaire et généreux. Rester humble, accepter les victoires comme les défaites, ainsi que les décisions de l'entraîneur. Écouter ses consignes et non celles d'une autre personne (parents, public). Savoir maîtriser ses émotions afin de ne pas laisser ses impulsions et son agressivité prendre le dessus. Il ne sera toléré aucun débordement ni aucune violence (physique ET verbale). Les sanctions prévues par la Fédération Française de HandBall seront appliquées.

LA CITOYENNETE

Agir en tant que citoyen, en respectant les règles de la république. Participer à l'accompagnement des jeunes dans leur découverte de la citoyenneté.

ENTRAINEMENTS

Voici les règles à respecter lors des entraînements :

Avoir un short, un tee-shirt pour les joueurs/joueuses de champs

Avoir un pantalon et un haut avec manches longues pour les gardiens

Pour tous, se munir d'une gourde et d'une paire de basket réservée au gymnase (interdiction de se rendre sur le terrain sans cela).

Arriver à l'heure aux entraînements et prévenir l'entraîneur en cas d'absence ou de retard

Prendre soin du matériel, ballons et maillots

Chaque joueur doit toujours avoir une attitude de respect et d'écoute envers les autres licenciés du club (joueurs, entraîneurs, dirigeants...).

PARENTS

Les enfants ne dépendent des entraîneurs que pour la durée de leur séance. Assurez-vous de la présence de l'entraîneur à l'arrivée de votre enfant. Prévenez l'entraîneur en cas d'absence à un match, à un entraînement, un stage ou tout autre manifestation proposée par le club.

Ne laisser pas des objets de valeur à vos enfants.

Le club décline toute responsabilité dès lors qu'un accident survient en dehors des horaires d'entraînement, votre responsabilité parentale reprend dès lors que les entraînements, matchs...sont terminés.

Afin d'organiser au mieux les déplacements lors des matchs à l'extérieur, nous comptons sur votre participation pour accompagner les joueurs. Au-delà du côté pratique, le co-voiturage est une solution intéressante pour limiter notre impact sur l'écologie.

Le lavage du jeu de maillots est assuré à tour de rôle par les familles. Merci d'avance de votre aide.

Vos enfants jouent au handball, c'est un jeu. Nous vous demandons de bien vouloir respecter les entraîneurs, les autres joueurs, les arbitres, les jeunes arbitres, les supporters et les bénévoles du club. La compétition et la performance oui, la déstabilisation et les insultes non.

EN CAS DE PROBLEME, N'HESITEZ PAS À CONTACTER L'ENTRAINEUR OU UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

SANCTIONS

Le club se réserve le droit de sanctionner tout licencié ou toute autre personne faisant preuve d'incivilité, de violence lors des compétitions même si celle-ci ne font pas l'objet de sanction arbitrale. En cas de manquement grave à cette Charte, le Conseil d'Administration pourra adopter des sanctions adaptées allant de la réparation de la faute jusqu'à la radiation du club en passant par l'avertissement ou la suspension. Ces sanctions sont définies dans le règlement de la FFHB (article 22 et suivants). Le licencié sera prévenu par courrier recommandé des faits reprochés et de la tenue de la commission à laquelle il se rendra où il pourra être assisté des personnes de son choix. La décision lui sera notifiée par courrier recommandé et oralement. Les parents d'un joueur mineur sont tenus d'être présents lors de la réunion de la commission. Ces mesures internes du club n'annulent pas les mesures qui pourraient être prononcées par la commission de discipline du comité ou de la ligue. En cas de radiation du club ou suspension pour plusieurs matches aucun remboursement de la licence ne sera pas effectué.

EN CAS DE SANCTION DU JOUEUR LORS D'UN MATCH ENTRAINANT UNE AMENDE POUR LE CLUB, IL SERA DEMANDE AU LICENCIE LE REMBOURSEMENT INTEGRAL DES PENALITES FINANCIERES (article 22.4 FFHB)

Pour rappel, il est formellement Interdit de fumer/vapoter dans l'enceinte du gymnase. Le respect des consignes de sécurité et sanitaires communiquées par les municipalités et le club est un pré requis pour que nous puissions pratiquer notre sport dans le gymnase mis à notre disposition par les municipalités.

Fait à
Le

Signature du joueur (même mineur)

**Signature du/des responsable(s)
lég-al/aux du joueur si mineur**